

Crous

Montpellier
Occitanie

INFO CROUS

**GUIDE PRATIQUE DU CROUS
POUR LES ÉTUDIANTS
ET FUTURS ÉTUDIANTS**

**AIDES FINANCIÈRES • JOB
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
RESTAURATION • LOGEMENT
VIE DE CAMPUS • CULTURE**

MONTPELLIER • NÎMES • PERPIGNAN

2020-2021

www.crous-montpellier.fr



BIENVENUE AU CROUS

Crous de Montpellier - Occitanie

2 rue Monteil - CS 85053
34093 Montpellier Cedex 5
• Tél. 04 67 41 50 00
• Fax. 04 67 04 26 96
Standard téléphonique : 04 73 34 64 14
du lundi au vendredi / 11h - 17 h
• www.crous-montpellier.fr
• vie.etudiante@crous-montpellier.fr

Ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 16h

Fermeture au public des services centraux
du Crous de Montpellier - Occitanie
1^{er} août au 16 août.

Centre local de Perpignan

54 avenue Paul Alduy - BP 41025
66101 Perpignan Cedex 1
• Tél. 04 68 50 15 34
• Fax. 04 68 67 40 95
• clous.perpignan@crous-montpellier.fr

Ouvert du lundi au jeudi : de 9h à 12h
et de 14 h à 16 h Vendredi : de 9h à 12h

Site de Nîmes

Cité Matisse
1 rue Matisse
30900 Nîmes
• Tél. 04 66 64 18 61
• Fax. 04 66 23 10 42
• cu.nimes@crous-montpellier.fr

Ouvert du lundi au vendredi

Design graphique : Chirriipo
Crédit photo : Luc Jennepin, Anne Charlotte Eriau, Alexandre Bena, Compagnie La Plaidoirie,
Dima Kaakeh, Grégoire Edouard. Impression : Pure Impression

INFOCROUS 2020-2021

SOMMAIRE

4 Présentation du Crous

- Édito du Directeur Général

5 Représentants étudiants

6 CVEC

7 Dossier social étudiant

8 Aides financières

1- Bourses sur critères sociaux

- Les étapes de la demande
- Condition d'attribution
- Ressources et charges familiales
- Voie de recours

2- Les aides proposées par les Crous

- Aides spécifiques
- Aides à la mobilité Master
- Aide mobilité Parcours Sup

3- Les autres aides

- Aide en faveur des apprenants de la grande école du numérique
- Bourses pour les étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales
- Aides collectivités locales
- Prêt bancaire garanti par l'état

4- Les autres aides à la mobilité pour étudier à l'étranger

- Aide à la mobilité internationale
- Allocation erasmus
- Passeport mobilité Outre mer

14 Accompagnement social

- Les grandes missions
- Rencontrer un assistant de service social

16 Logement

1- Long séjour

- Critères
- Procédure d'admission
- Procédure de réadmission
- Aides au logement et à la caution locative

2- Court séjour

- Critères
- Procédure d'admission

3- Rappel des conditions d'occupation

4- Les différents types de logements

- En cité
- En résidence
- Logement aux normes d'accessibilité

5- Vie collective

6- Liste des cités et résidences (Montpellier, Nîmes, Perpignan)

44 Restauration

1- Une offre diversifiée à petit prix !

2- Liste des restaurants et cafétérias (Montpellier, Nîmes, Perpignan, Narbonne)

51 Petites annonces LOKAVIZ / JOBAVIZ

52 Vie de Campus

- Carte d'étudiant Multiservices

Culture

- 54 • Culture-Actions
- Les Ar(T)ceaux
- YOOT
- Trioletto
- Les ateliers de pratiques artistiques
- Concours artistiques étudiants

International

- 58 • Points d'Accueil
- Logement
- Dispositif parrainage international
- Guide pratique Étudier en LR

60 Développement durable et responsabilité sociétale

- Restauration
- Logement

SUIVEZ-NOUS !

www.crous-montpellier.fr

 [crousmontpellieroccitanie](https://www.facebook.com/crousmontpellieroccitanie)

 [crousmontpellier](https://www.instagram.com/crousmontpellier)

 [crousmontpel](https://twitter.com/crousmontpel)

 [CROUSMONTPELLIER](https://www.youtube.com/CROUSMONTPELLIER)

et aussi INTERNET :

www.etudiant.gouv.fr

www.messervices.etudiant.gouv.fr

PRÉSENTATION DU CROUS



CHERS ÉTUDIANTS,

Accompagnement social et financier, logement, restauration, culture et vie de campus...

Le Crous de Montpellier - Occitanie est à la disposition et à l'écoute des 110 000 étudiants de l'académie. L'établissement s'attache chaque jour à favoriser la réussite de leurs études et à améliorer leurs conditions de vie.

Grâce à ses 10 500 logements, de la chambre au T2, le Crous vous accueille au sein de l'académie de Montpellier. Engagé dans une politique de logement particulièrement dynamique, l'établissement poursuit chaque année la modernisation de son parc (connexion Internet illimitée, cabine de douche intégrée à la plupart des chambres, services gratuits, environnement de qualité, lien social préservé). Le Crous a également construit près de 2 000 nouveaux logements ces dernières années et en construira 1 000 de plus dans les années à venir pour faire face à la demande. L'établissement ouvre d'ailleurs deux résidences à Montpellier cette année soit 250 nouveaux logements pour les étudiants, dont 100 réservés aux alternants. (p 37)

Nos structures de restauration, modernes et proches des facs, vous proposent quant à elles une offre de restauration diversifiée, ouverte sur le monde, à des tarifs très compétitifs (1 euro le repas pour les étudiants boursiers, 3,30 euros pour les étudiants non boursiers). (p 44)

Le Crous gère également l'attribution de différentes aides financières (plus de 40 000 étudiants aidés sur les 110 000 étudiants de l'académie). Son service social (13 travailleurs sociaux dans l'académie) est

là pour vous écouter et vous aider à passer un cap difficile. (p 14)

Enfin, le Crous œuvre aussi fortement à la dynamisation de la vie de campus (notamment grâce à l'argent récolté avec la CVEC), à travers une offre culturelle, sportive et environnementale diversifiée. (p 52)

Le service culturel vous aide par exemple dans le montage de projets artistiques dans lesquels vous souhaitez vous engager. À Montpellier, il vous propose également un formidable outil d'accès à la culture : YOOT. (p 55)

Vos 7 élus étudiants jouent un rôle important dans la vie du Crous. Ils sont étroitement associés à l'élaboration des décisions majeures de la vie de l'établissement. N'hésitez pas à les contacter ! (p 5)

Pour être informés en permanence de l'actualité du Crous et accéder à ses services, connectez-vous, tout au long de l'année sur nos réseaux sociaux Twitter, Facebook et Instagram ou sur notre site Internet www.crous-montpellier.fr

Les 600 personnels du Crous de Montpellier Occitanie sont à votre disposition et vous souhaitent une excellente année universitaire 2020-2021 !



Pierre Richter
Directeur Général du Crous
de Montpellier - Occitanie

REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS

Le Crous est l'allié des étudiants au quotidien. 7 d'entre eux vous représentent au Conseil d'administration et dans différentes commissions. Le Vice-Président Étudiant du Conseil d'administration du Crous de Montpellier - Occitanie est Antony Rimbart (vpe@crous-montpellier.fr).

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Ensemble pour ton Crous

Anthony Rimbart

anthony.rimbart@crous-montpellier.fr

Yasmine Mebrouk

yasmine.mebrouk@crous-montpellier.fr

Bryan-Christian Manolache

bryan-christian.manolache@crous-montpellier.fr

UNEF

Shahrazad Genre

sherazade.genre@crous-montpellier.fr

Damien Robinet

damien.robinet@crous-montpellier.fr

UNI

Guilhem Audouy

guilhem.audouy@crous-montpellier.fr

Léa Stahl

lea.stahl@crous-montpellier.fr

Pour les contacter :

representants.etudiants@crous-montpellier.fr

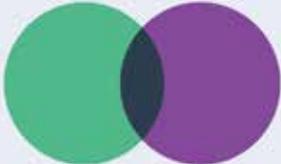


CVEC

Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC). D'un montant annuel de 92 €, on peut y être assujéti ou en être exonéré en fonction des cas.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Les sommes collectées bénéficient in fine aux étudiants : elles financent des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi (les Universités, un certain nombre d'écoles, les Crous, etc.). (p24, 52)



CVEC
Contribution
Vie Étudiante
et de Campus

**Acquittez-vous
de la CVEC**
avant de vous inscrire
dans l'enseignement supérieur

>>> cvec.etudiant.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

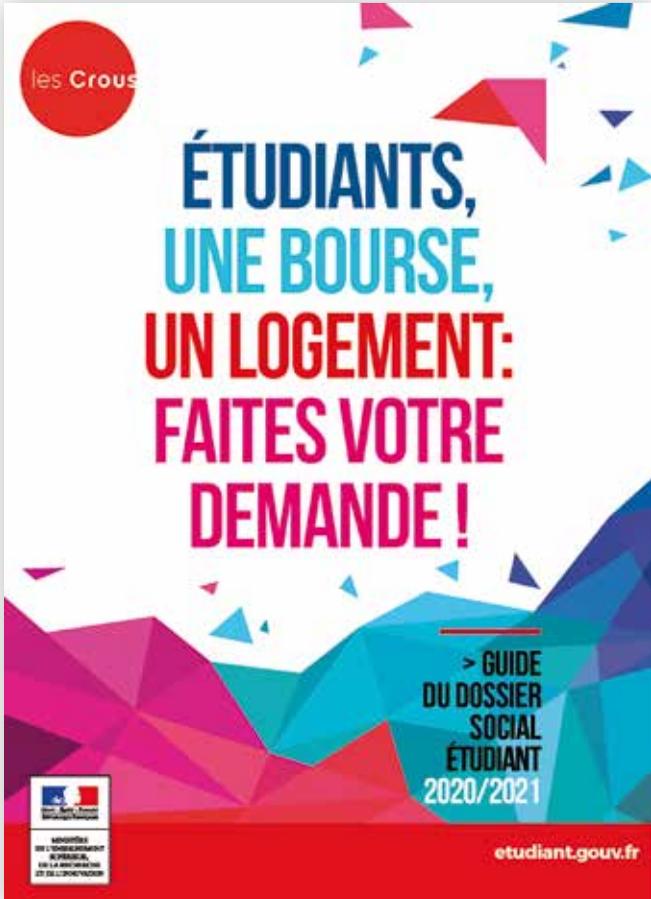
Toutes les infos sur www.cvec.etudiant.gouv.fr

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

La demande de bourse sur critères sociaux se fait à travers une procédure unique appelée « Dossier social étudiant » (DSE).

- Demande en ligne.
- Dossier unique.
- Plusieurs vœux formulés dans une ou plusieurs académies.

Pour faire une demande de logement Crous à l'année, il est également nécessaire d'avoir préalablement rempli un Dossier Social Étudiant et de cocher la case « Demande de logement ».



les Crous

**ÉTUDIANTS,
UNE BOURSE,
UN LOGEMENT:
FAITES VOTRE
DEMANDE !**

> GUIDE
DU DOSSIER
SOCIAL
ÉTUDIANT
2020/2021



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

etudiant.gouv.fr

AIDES FINANCIÈRES

1 - BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

LES ÉTAPES DE LA DEMANDE

Demande

Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr du 15 janvier au 15 mai 2020 et accédez à la demande de bourse (et/ou logement). Après cette date et jusqu'au 31 décembre vous pouvez faire une demande de dossier hors délai mais vous devrez alors, si vous êtes boursier, avancer les frais d'inscription auprès de votre établissement car vous recevrez une notification de bourse après la rentrée universitaire.

Réception DSE

À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé. Il vous est demandé au besoin de compléter votre Dossier Social Etudiant et d'envoyer des pièces complémentaires.

Notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse. Cette notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription.

Confirmation de l'attribution de la bourse

Elle est confirmée lorsque vous avez procédé à votre inscription administrative dans votre futur établissement. Le Crous vous envoie alors une « notification définitive » d'obtention de bourse.

Païement de la bourse

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra à la fin du mois d'août pour les étudiants dont le Dossier Social Etudiant a été finalisé avant le 25 août (y compris l'inscription administrative). Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir du mois d'octobre.

Changement d'établissement

Si vous changez d'établissement d'enseignement et d'académie, le transfert de votre dossier se fera automatiquement à votre nouveau Crous de rattachement pour les inscriptions en université.

Pour les inscriptions hors université, fournissez le justificatif d'inscription de votre nouvel établissement au Crous qui gèrera votre DSE sur MSE via le suivi de votre dossier. Il fera suivre ce dernier à votre nouveau Crous de rattachement.

Demande de révision

En cas de changement durable et notable de votre situation ou de celle de votre famille, un nouvel examen du dossier peut être effectué par le Crous en fonction des justificatifs fournis à l'appui de votre demande de révision tout au long de l'année. La demande se fait sur MSE via le suivi de votre dossier ou vous pouvez insérer directement vos documents.

CONDITION D'ATTRIBUTION

Conditions générales

- Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse.
- Limite d'âge prolongée d'un an par enfant élevé et en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil (service civique).
- Aucune limite d'âge pour les étudiants reconnus en situation de handicap par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Être inscrit en formation initiale.
- Suivre des études à temps plein dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Conditions de nationalité

- Être de nationalité française
 - ou
 - Avoir la nationalité d'un état membre de l'Union européenne (ou d'un état faisant partie de l'espace économique européen) et :
 - Avoir exercé une activité en France.
 - ou
 - Attester d'un an de présence en France.
 - ou
 - Avoir des parents qui ont perçus des revenus en France l'année précédant la demande.
 - Pour les étudiants d'une autre nationalité :
 - Bénéficier d'un titre de séjour valide.
 - Être domicilié en France depuis au moins deux ans et être rattaché à un foyer fiscal (père, mère ou tuteur légal) situé en France depuis au moins deux ans.
- Dans tous les cas, l'étudiant doit répondre aux conditions d'assiduité et de présence aux examens.*

RESSOURCES ET CHARGES FAMILIALES

Pour déterminer votre droit à bourse et votre échelon, 3 critères sont retenus :

1- Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2020-2021, les ressources prises en compte sont les revenus 2018 figurants sur l'avis d'imposition 2019 des parents de l'étudiant.

2- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Pour chaque frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'Enseignement supérieur : 4 points de charge. Pour chaque autre frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge.

3- L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.
De 30 à 249 km : 1 point de charge.
250 km et plus : 2 points de charge.

Exemple : Le droit à bourse sur critères sociaux est ouvert, pour l'échelon 0 bis, aux candidats dont le dossier ne comporte aucun point de charge (0 point) et dont les revenus 2017 de la famille sont inférieurs ou égaux à 33100 €.

Échelon	Montant annuel en €
0bis	1020
1	1687
2	2541
3	3253
4	3967
5	4555
6	4831
7	5612

Montant annuel de la bourse en fonction des échelons (année universitaire 2020-2021)



VOIE DE RECOURS

Si vous souhaitez contester une décision vous concernant, vous pouvez faire un recours :

- Gracieux, auprès du recteur de votre académie.
- Hiérarchique auprès du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (de la Culture ou de l'Agriculture, pour les formations relevant de ces ministères).
- Contentieux devant le tribunal administratif du ressort de votre académie.

2 - LES AIDES PROPOSÉES PAR LES CROUS

EFFECTUEZ VOTRE DEMANDE SUR messervices.etudiant.gouv.fr

AIDES SPÉCIFIQUES

Aide ponctuelle pour les étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

Destinée aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, qui rencontrent momentanément de graves difficultés, l'aide ponctuelle est attribuée par une commission d'attribution, au vu du dossier de l'étudiant. Prenez directement contact avec le service social de votre Crous.

Allocation annuelle pour les étudiants qui rencontrent des difficultés durables.

Cette allocation est réservée aux étudiants inscrits dans une formation initiale relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et non éligibles aux bourses sur critères sociaux.

Elle peut être allouée à l'étudiant en situation d'indépendance avérée (c'est à dire ne bénéficiant pas du soutien matériel de ses parents) :

- en cas de rupture familiale.
- en cas de reprise d'études.

L'aide spécifique annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux.

Pour la demander, il est nécessaire d'avoir effectué au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier social étudiant.

AIDES À LA MOBILITÉ MASTER

D'un montant de 1000 €, cette aide est réservée aux étudiants boursiers titulaires

du diplôme national de licence, inscrits en première année du diplôme national de master dans une région académique différente de celle où ils ont obtenu leur licence.

AIDE MOBILITÉ PARCOURS SUP

Il s'agit d'une aide pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée en 2019/2020 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

Trois conditions préalables à la demande :

- **Avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée en 2019/2020.**
- **Être inscrit-e sur Parcoursup cette année et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de votre académie de résidence.**
- **Avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de votre académie de résidence.**

En vous connectant à la plateforme Parcoursup, vous saurez quels sont vos vœux qui permettent de bénéficier de ce dispositif. Un bouton « Mobilité » est affiché à côté du vœu correspondant à une formation en-dehors de son académie de résidence.

Après votre demande en ligne, votre dossier sera traité une fois que vous serez administrativement inscrit-e dans votre établissement.

3 - LES AUTRES AIDES



AIDE EN FAVEUR DES APPRENANTS DE LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Cette aide a pour objectif de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Elle est attribuée sous conditions de ressources aux jeunes qui suivent une formation labellisée par la Grande école du numérique et qui ne bénéficient pas de financement par ailleurs (aides régionales de formation, Pôle emploi, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, CIF).

BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS EN FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions.

Informez-vous auprès de votre établissement.

AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les régions, départements ou villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire.

Informez-vous auprès de chaque collectivité pour connaître les calendriers et démarches.

BON À SAVOIR

PRÊT BANCAIRE GARANTI PAR L'ÉTAT

Ce prêt, d'un montant maximal de 15000 €, est ouvert à l'ensemble des étudiants sans condition de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. 3 conditions pour en bénéficier :

- Être inscrit dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français.
- Être âgé de moins de 28 ans à la date de conclusion du prêt.
- Être de nationalité française ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'espace économique européen à condition de justifier d'une résidence régulière ininterrompue en France depuis au moins 5 ans au moment de la conclusion du prêt.

5 établissements partenaires :

- la Société générale,
- le Crédit mutuel,
- le CIC,
- les Banques populaires,
- et les Caisses d'Épargne.



4 - LES AIDES À LA MOBILITÉ POUR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

D'un montant mensuel de 400 €, elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois. Elle est attribuée aux étudiants souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international.

Informez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement d'Enseignement supérieur.

ALLOCATION ERASMUS

Elle peut être attribuée aux étudiants effectuant une partie de leurs études (de trois mois à un an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements.

Informez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement d'Enseignement supérieur.

www.generation-erasmus.fr

PASSEPORT MOBILITÉ OUTRE MER

• Prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'Outre-mer.

• Études suivies en métropole, dans un autre Dom ou dans l'Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

• Financé par le ministère des Outre-mer.

www.ladom.fr



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Crous de Montpellier - Occitanie

Service Social
2 rue Monteil - CS 85053
34093 Montpellier cedex 5

- **Tramway ligne 1** : arrêt Boutonnet
- **Tél.** 04 67 41 50 28
- service.social@crous-montpellier.fr

Centre local de Perpignan

Service Social
54 avenue Paul Alduy BP 41025
66101 Perpignan cedex 1

- **Tél.** 04 68 50 82 05
- clous.perpignan@crous-montpellier.fr

IMPORTANT

Les assistants sociaux interviennent sur des secteurs définis et accueillent les étudiants sur rendez-vous au Crous ou sur les sites universitaires.

À noter

Le service social a vocation à recevoir l'ensemble des étudiants de l'académie.

LES GRANDES MISSIONS

Le service social a pour mission principale d'aider les étudiants à s'insérer au mieux dans leurs projets d'études et de les accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie.

Il concourt à la mise en œuvre de la politique sociale en faveur des étudiants, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Soumis au secret professionnel, les assistants de service social :

Accueillent et écoutent les étudiants

quelle que soit la nature de leurs difficultés (sociales, familiales, médicales, psychologiques, administratives, financières...). Informent sur l'ensemble des dispositifs concernant la vie étudiante (bourse, logement, législation sociale...).

Orientent et accompagnent les étudiants dans leurs différentes démarches auprès :

- de tous les services administratifs du Crous
- des services des Universités (scolarité, service de médecine préventive)
- des services extérieurs (CAF, Mutuelle, Planning Familial).

Activent les fonds d'aide financière réservés

aux étudiants (Aides spécifiques annuelles et ponctuelles, Fondations, Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

S'inscrivent dans des actions collectives

de prévention menées soit à l'initiative du service social, soit à celle des différents partenaires.

Organisent un étroit partenariat

avec les services, organismes ou associations dont les missions complètent celles du service social (planning familial, centre d'information des Droits des Femmes et des familles).

RENCONTRER UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Vous pouvez prendre rendez-vous par mail ou par téléphone en précisant impérativement :

- vos nom et prénom
- votre date de naissance et INE
- votre secteur d'études
- votre téléphone
- l'objet précis de votre demande

Pour Montpellier et Nîmes :

service.social@crous-montpellier.fr

Pour Perpignan :

social.perpignan@crous-montpellier.fr

CONTACTS

Université de Montpellier - Montpellier

UFR : Droit - STAPS / Business school
• **Tél.** 04 67 41 50 28
ou à l'accueil du Crous 2 rue monteil

UFR : Médecine – Odontologie
• **Tél.** 04 34 43 30 70 ou 79
ou à la médecine préventive

UFR Pharmacie :
• **Tél.** 04 67 41 50 28
ou à l'accueil du Crous 2 rue monteil

Campus Richter :
UFR AES – sciences Economiques - MOMA - IPAG
• **Tél.** 04 34 43 24 26
ou à la maison de l'étudiant / médecine préventive

UFR des Sciences
• **Tél.** 04 67 41 50 28

IUT
• **Tél.** 04 99 58 51 57

Université Paul Valéry - Montpellier 3

Étudiants de A à MD

• **Tél.** 04 67 14 23 64 ou sur le campus, à la médecine préventive

Étudiants de ME à Z

• **Tél.** 04 67 41 50 28
ou à l'accueil du Crous 2 rue monteil

Divers Montpellier

Autres ministères (santé, culture, agriculture) / BTS Hérault / École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Méditerranée Métropole / École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier / Sup Agro
• **Tél.** 04 67 41 50 28

Nîmes

Université de Nîmes / Site des Carmes / IUT / ESPE / École Supérieure des Beaux-Arts (Nîmes) (ESBAN) / Institut des Métiers du Notariat (Nîmes) / BTS et classes préparatoires des départements du Gard et de la Lozère / Écoles et instituts de formation sanitaire et sociale des départements du Gard et de la Lozère / Autres ministères des deux départements (santé, culture, agriculture) / Établissements privés
• **Tél.** 04 66 64 18 61

Perpignan

Université de Perpignan / BTS et classes préparatoires des départements / Aude et Pyrénées-Orientales / Autres ministères des 2 départements (santé, culture, agriculture)
• **Tél.** 04 68 50 82 05
ou au Clous de Perpignan

LOGEMENT

1 - LONG SÉJOUR (DE SEPTEMBRE À FIN AOÛT)

CRITÈRES

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources. Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir, au préalable, rempli un Dossier Social Etudiant.

PROCÉDURE D'ADMISSION

L'attribution des logements se fait en 2 phases :

Affectation initiale

Choisissez un logement entre le 15 janvier et le 15 mai et obtenez une réponse fin juin. Vous aurez également la possibilité de demander un logement ultérieurement.

• Dossier social étudiant

Dans votre DSE, cochez la case « demande de logement ».

• Choix du logement

Sur le site trouverunlogement.lescrous.fr, choisissez le logement qui correspond le mieux à vos études et à votre mode de vie. Vous disposez d'un panorama complet de l'offre locative des Crous.

Vous géolocalisez les résidences par rapport aux lieux d'études et vous bénéficiez d'un descriptif détaillé du lieu et de photos tant de l'ensemble de la résidence que des logements.

Vous pouvez faire deux vœux par secteur, sur trois secteurs maximum (on entend par secteur les villes de l'académie).

Vous pouvez faire plusieurs demandes dans une même résidence quand plusieurs types de logements sont proposés ou privilégier la colocation.

• Attribution

Les attributions sont prononcées début juillet. Vous êtes informé par SMS et par mail.

• Confirmation

Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation, en payant une avance sur redevance de 100 euros par carte bancaire. Vous devrez alors télécharger votre dossier d'admission et le renvoyer complet à la cité d'affectation dans un délai d'une semaine. Passé ce délai, la réservation sera annulée.

Affectation complémentaire

À partir du mois de juillet, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles après la phase d'affectation initiale et réserver un logement immédiatement.

Les étudiants boursiers seront cependant prioritaires lors de l'attribution du logement.

Vous serez informé par mail et SMS de l'attribution d'un logement que vous devrez confirmer dans les 48h en payant une avance sur redevance de 100 euros par carte bancaire. Vous devrez alors télécharger votre dossier d'admission et le renvoyer complet à la cité d'affectation dans un délai d'une semaine. Passé ce délai la réservation sera annulée.

PROCÉDURE DE RÉADMISSION

Vous êtes logé(e) dans une résidence / cité du Crous de Montpellier-Occitanie et vous souhaitez demander votre réadmission pour l'année universitaire 2020/2021 ?

Voici la marche à suivre :

- **vous devez obligatoirement saisir votre Dossier Social Etudiant avant mi-mai. Pour cela vous devez vous rendre sur**

www.messervices.etudiant.gouv.fr

- **vous devez demander votre réadmission (renouvellement) sur**

www.messervices.etudiant.gouv.fr

rubrique CitéU avant la mi-mai.

ATTENTION : vous ne pouvez demander la réadmission que sur le type de logement et la cité U / résidence dans laquelle vous êtes logé(e) actuellement.

Rappel des conditions de réadmission :

La réadmission est une facilité et non un droit proposé à l'étudiant. Elle est soumise d'une part à l'instruction complète du Dossier Social Etudiant (D.S.E). D'autre part, le résident doit obligatoirement remplir l'ensemble des conditions indiquées ci-dessous :

- être étudiant(e) au sein d'un établissement d'enseignement supérieur habilité,
- être à jour de ses loyers au moment de la demande,
- avoir satisfait aux obligations du présent règlement intérieur lors de ses précédents hébergements,
- garder son logement jusqu'au 31 août,
- ne pas être résident depuis plus de 5 années,
- justifier d'une progression dans son cursus d'enseignement supérieur.

Vous recevrez après votre saisie dans « Cité'U » un mail de confirmation d'enregistrement de votre demande qui sera traitée par le Crous de Montpellier-Occitanie durant la première quinzaine du mois de juin.

Vous aurez 48h pour confirmer votre réservation. Votre réadmission entraînera la nullité de vos autres vœux de logement sur la même ville.

Enfin lorsque le Crous aura accepté votre demande de réadmission, vous devrez confirmer votre réservation puis télécharger le dossier d'admission et le renvoyer complet à la cité d'affectation dans un délai d'une semaine.

Passé ce délai la réservation sera annulée.



AIDES AU LOGEMENT ET À LA CAUTION LOCATIVE

Les Aides Au Logement

- Attribuées par la Caisse d'allocations familiales - Caf.
- À tout étudiant en fonction de sa situation personnelle sur des critères sociaux :

RESSOURCES / SITUATION FAMILIALE / NATURE DU LOGEMENT

En résidence Crous : l'attestation d'aide au logement doit être complétée et remise au gestionnaire de la résidence. L'aide est alors versée directement au Crous et l'étudiant paie uniquement la part du loyer restant à sa charge.

Chez un bailleur privé : l'allocation de logement peut être versée directement au bailleur, si celui-ci en fait la demande à la Caf. Dans ce cas, elle est déduite du montant du loyer.

Faire sa demande en ligne : caf.fr

Visale : aide à la caution locative

Visale offre aux étudiants âgés de 18 à 30 ans une caution locative gratuite, sans conditions de ressources et pour tout type de logement. En cas d'impayés de loyers, l'État se porte garant pour vous.

EN SAVOIR PLUS ET VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ : visale.fr

Étudiants,
à la recherche
d'un logement
pour la rentrée ?

REGARDEZ
au
Crous

VISALE.G

les Crous

ActionLogement

Détails : Le graphique illustre les aides au logement pour les étudiants. Il présente un homme et une femme tenant un document 'VISALE.G'. Au-dessus d'eux, un logo 'REGARDEZ au Crous' est visible. À droite, un logo 'CONVENTION UNIVERSITÉS' est présent. En bas à gauche, le logo 'les Crous' est affiché, et en bas à droite, le logo 'ActionLogement' est visible.

2 - COURT SÉJOUR

Vous effectuez un stage dans l'académie de Montpellier dans le cadre de votre formation ? Pour une durée adaptée de quelques jours à quelques mois, tout au long de l'année, des chambres, studios et TI sont disponibles à Montpellier, Nîmes et Perpignan. N'hésitez pas à faire votre demande !

CRITÈRES

Être étudiant

PROCÉDURE D'ADMISSION

Connectez-vous sur

www.crous-montpellier.fr

et suivez la procédure « logement court séjour »

3 - RAPPEL DES CONDITIONS D'OCCUPATION

L'article 2 de la décision d'admission relative au droit d'occupation précise :

« Le droit d'occupation concédé au bénéficiaire est précaire et révoquant. Ce droit est strictement personnel et inces-sible. La sous-location, l'hébergement même à titre gratuit d'une tierce per-sonne y compris d'un enfant, (sauf dans un logement dédié) l'échange ou le prêt du logement concédé sont rigoureu-sément interdits. Tout manquement à ces prescriptions entraînera immédia-tement la perte du droit d'occupation pour les résidents des cités universitaires ou des résidences universitaires et ce, sans préjuger des éventuelles poursuites qui pourraient être décidées à l'encontre des fautifs. »



4 - LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENTS

Le Crous de Montpellier - Occitanie loge plus de 10 500 étudiants dans des cités ou des résidences universitaires à Montpellier, Nîmes et Perpignan.

EN CITÉ

Les cités sont toutes pourvues de contrôle d'accès, d'un veilleur de nuit, de salles de travail, d'une laverie, d'installations sportives et de parking.

Plusieurs types de chambres existent :



Toutes les cités universitaires bénéficient d'un accès Internet dans les chambres.



CHAMBRE SIMPLE + / 10 M²

> 179,00 €

120,00 € environ ALS boursier déduite

Mobilier :

lit, bureau, chaises, placard de rangement

Lavabo, réfrigérateur et contrôle d'accès

Sanitaires et cuisines collectives

Accès Internet

CHAMBRE SANITAIRES INTÉGRÉS 10 M²

> 247,00 €

128,00 € environ ALS boursier déduite

Cabine trifonction : douche, lavabo, WC

Mobilier récent :

lit, bureau, chaises, placard de rangement

Réfrigérateur et contrôle d'accès

Accès Internet

LE STUDIO DE 12 À 30 M²

> À partir de 271,00 €

à partir de 118,00 € environ ALS boursier déduite

Mobilier récent :

lit, bureau, chaises, placard de rangement

Salle de bain, kitchenette

Contrôle d'accès

Accès Internet

EN RÉSIDENCE

Les logements des résidences sont meublés et équipés, leurs superficies varient de 18 à 40 m² selon le type (T1, T1 bis ou T2).

Le montant mensuel du loyer pour un T1 varie de 100 € à 200 € (hors charges d'énergie et après déduction de l'APL) selon la résidence et la situation personnelle de l'étudiant. Les étudiants sont dispensés de taxe d'habitation.

T1, T1 bis, T2 en résidences :



LOGEMENTS AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ

Référent handicap au Crous : Conseiller technique social

dlna.dlrm@crous-montpellier.fr



Cités

- 5 chambres pour personnes avec un handicap sensoriel, 4 chambres et 2 studios pour personnes à mobilité réduite à la cité Colombière
- 6 chambres pour personnes à mobilité réduite à la cité Vert-Bois
- 6 chambres pour personnes avec un handicap sensoriel et 4 studios pour personnes à mobilité réduite à la cité Voie Domitienne
- 4 chambres pour personnes à mobilité réduite à la cité Triolet dont une équipée « flash »
- 6 studios PMR à la cité Triolet de 18 m² à 349 €
- 3 chambres pour personnes avec un handicap sensoriel + 1 studio pour personnes avec un handicap sensoriel + 5 studios pour personnes à mobilité réduite à la cité Boutonnet
- 4 chambres pour personnes à mobilité réduite à la cité Matisse

Résidences

- 7 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Pous de la Sers
- 1 studio pour personnes avec un handicap sensoriel à la résidence Colonel Marchand
- 2 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence des Arceaux
- 8 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Savary 2
- 5 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Savary 1
- 12 studios et 4 T2 pour personnes à mobilité réduite à la résidence Triolet 2
- 7 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Alexandrie dont un équipé « flash »
- 3 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence La Lyre
- 6 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Primavéra
- 5 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Occitanie
- 8 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Hoche à Nîmes
- 3 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Clérisseau à Nîmes
- 8 chambres pour personnes à mobilité réduite à la Cité Moulin à vent à Perpignan
- 10 studios pour personnes à mobilité réduite à la résidence Canigou à Perpignan

Rubrique action sociale > handicap

Dans cette rubrique, les étudiants handicapés peuvent effectuer une «demande de logement aux normes d'accessibilité», qui leur permet de détailler les aménagements qui leur sont nécessaires. Le Crous pourra ainsi leur proposer le logement le plus adéquat.

Les demandes peuvent être formulées tout au long de l'année et seront satisfaites dans la mesure des possibilités restantes.

NB : une inscription administrative est indispensable via la constitution d'un Dossier Social Étudiant ou auprès de l'accueil International du Crous.

Pour plus d'informations :
www.crous-montpellier.fr



5 - VIE COLLECTIVE

Dans les cités universitaires des projets sont proposés à tous les résidents du Crous sur présentation de la carte de résident. Ceux-ci visent à favoriser le lien social et à dynamiser la vie collective. La plupart sont financés par la CVEC.

Sport

Les cités universitaires proposent des espaces dédiés à la pratique sportive. Ces espaces sont en accès libre et sont animés par des étudiants de filière sportive stagiaires au Crous. De nombreuses activités telles que les bilans sportifs, les challenges, le coaching personnalisé ou encore les cours de fitness, de boxe ou de biking sont gratuits et réservés aux résidents.

animation.sport@crous-montpellier.fr  

Soirées d'accueils des nouveaux résidents

À la rentrée, le Crous organise dans chaque cité universitaire une soirée d'accueil. Ce temps convivial est l'occasion de rencontrer les autres résidents mais aussi les équipes administratives et techniques de la cité. Musique live et buffet offert sont au programme.

Prévention santé

Attentif au bien-être de ses résidents, le Crous met en place une permanence d'information sur la santé dans chaque cité U. Toutes les questions au sujet de votre bien être pourront être posées : stress, nutrition, addictions, sexualité, grossesse, accès aux soins, psychologues... Le référent vous écoutera, vous informera et si besoin vous orientera vers les services ou professionnels de santé compétents.

Régulièrement des actions de prévention sont organisées dans les halls ou les parcs des cités ou résidences universitaires.

sante@crous-montpellier.fr

Consultations psychologiques

Les résidents en mal être peuvent solliciter gratuitement une consultation avec un psychologue au sein de leur cité grâce au partenariat entre le Crous et une structure de psychologues professionnels. Les consultations réservées aux résidents Crous sont assurées en français et en anglais.

Formation secouriste

Des formations gratuites délivrant le certificat PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) sont organisées au moins 2 fois par an dans les cités universitaires de l'académie. Dates et inscription auprès du secrétariat de votre résidence.

Séances de yoga et de méditation

Dans chaque cité universitaire des séances gratuites de yoga hebdomadaires sont proposées aux résidents. Pensez à apporter votre tapis. Séances sans inscription. Renseignement auprès du secrétariat de votre résidence.

Volontaires en service civique

Le Crous accueille chaque année une vingtaine de volontaires en service civique dans ses cités et résidences pour dynamiser la vie collective et mettre en place des projets et animations. Ils ont un bureau dans chaque cité universitaire et animent les pages officielles des cités sur les réseaux sociaux..

Conseils de résidence

En novembre seront organisées les élections des étudiants qui représenteront les résidents auprès de l'administration de la cité et du Crous. Ces élus sont amenés à aider les étudiants face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer mais aussi à dynamiser la cité en proposant des projets en faveur de l'amélioration de leur cité ou résidence. Le Crous réserve chaque année un budget de 100000€ pour les projets portés par les élus des conseils de résidence.

6 - LISTE DES CITÉS ET RÉSIDENCES

MONTPELLIER 7 CITÉS UNIVERSITAIRES

Toutes les cités universitaires bénéficient d'un accès Internet dans les chambres.



BOUTONNET

119 rue du Fg Boutonnet -
34090 Montpellier
Tél. 04 67 61 11 31

- cu.boutonnet@crous-montpellier.fr
- Proche du centre-ville, entre l'UFR de Droit, l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et l'UFR de Pharmacie
- Tramway ligne 1 : arrêt Boutonnet

578 chambres rénovées avec cabine intégrée, réfrigérateur et contrôle d'accès
> 247 €

206 studios allant de 12 m² à 19 m²
> de 271 € à 400 €

3 chambres rénovées aménagées pour personnes avec un handicap sensoriel
> 247 €

1 studio de 12 m² pour personne avec un handicap sensoriel
> 271 €

5 studios de 20 m² pour personnes handicapées
> 368 €

Prestations différentielles :

Brasserie, point WIFI, salle TV, parcours sportif, salle de musculation, salle polyvalente. Accès Internet, espace trocs et échanges.

Plus d'infos sur :

www.crous-montpellier.fr rubrique logement/activités

MONTPELLIER

7 CITÉS UNIVERSITAIRES



Toutes les cités universitaires bénéficient d'un accès Internet dans les chambres.



COLOMBIÈRE

570 route de Ganges
34090 Montpellier cedex 5
Tél. 04 67 04 28 48

- cu.colombiere@crous-montpellier.fr
- Proche des IUT et de l'Université de Montpellier
- Tramway ligne 1 : arrêt Lapeyronnie

852 chambres avec sanitaires intégrés
> 247 €

118 studios
> de 291 € à 400 €

2 studios aménagés pour personnes handicapées
> 349 €

4 chambres aménagées pour personnes handicapées
> 247 €

5 chambres aménagées pour personnes avec handicap sensoriel
> 247 €

Prestations différentielles :

Point wifi, parking vélos, salle TV avec vidéo projecteur, jeu d'échecs géant, terrain de volley, terrain de basket, tables de tennis de table, terrain de city sport, salle de convivialité avec billard, babyfoot, air hockey, accès Internet.

TRIOLET

75, avenue Augustin Fliche
34096 Montpellier cedex 5
Tél. 04 67 04 10 80

- cu.triolet@crous-montpellier.fr
- Dans le quartier des hôpitaux, proche de l'Université de Montpellier et de l'IUT
- Tramway ligne 1 : arrêt Universités

106 chambres
> de 210 à 215 €

628 chambres avec sanitaires intégrés
> 247 €

150 studios de 12 m²
> 271 €

62 studios de 14 m²
> 294 €

37 studios rénovés de 13 m²
> 297 €

6 studios PMR de 18 m²
> 349 €

Prestations différentielles :

Salle de spectacles Trioletto, cafétéria, point wifi, parcours sportif, terrain de tennis, terrain de foot, terrain de volley, ping-pong, parking à vélo, laverie, salle de musculation, accès Internet, salle de biking.

MONTPELLIER

7 CITÉS UNIVERSITAIRES



Toutes les cités universitaires bénéficient d'un accès Internet dans les chambres.



VERT-BOIS

192, rue de la Chênaie
34096 Montpellier cedex 5
Tél. 04 67 04 02 62

- cu.vert-bois@crous-montpellier.fr
- Proche de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Tramway ligne 1 : arrêt Saint-Éloi
+ navette : arrêt Vert-Bois

639 chambres avec sanitaires intégrés
> 247 €

6 chambres aménagées pour personnes handicapées
> 247 €

257 studios allant de 12 m² à 20 m²
> 271 € à 400 €

8 studios pour 2 personnes de 25 m² à 29 m²
> 434 € à 493 €

Prestations différentielles :

Bibliothèque, potager, terrain de tennis et de basket, ping-pong, salle de TV, parking auto, parking vélo, jeu d'échecs géant, parcours sportif, accès Internet, espace trocs et échanges.

VOIE-DOMITIENNE

259, voie domitienne
34096 Montpellier cedex 5
Tél. 04 67 04 03 05

- cu.voie-domitienne@crous-montpellier.fr
- En face de l'UFR de Pharmacie et près de l'Université de Montpellier
- Bus la Ronde arrêt : Voie Domitienne
- Tramway ligne 1 : arrêt Saint-Éloi
- Bus 7

866 chambres avec sanitaires intégrés
> 247 €

4 studios aménagés pour personnes handicapées
> 320 €

20 chambres avec sanitaires intégrés de 12 m²
> 259 €

85 studios de 14m² à 17 m²
> 294 € à 320 €

12 studios de 19m²
> 349 €

24 studios de 20 m²
> 368 €

Prestations différentielles :

Bibliothèque, salle polyvalente, salle de musculation, parcours de santé, table de ping-pong, parking auto, terrain de basket, parking vélos, salle TV, laverie, accès Internet, Terrain de sport city, Lingerie.

MONTPELLIER

7 CITÉS UNIVERSITAIRES



Toutes les cités universitaires bénéficient d'un accès Internet dans les chambres.



LES ARCEAUX

64 avenue de Lodève
34070 Montpellier cedex 5
Tél. 04 67 58 17 00

- cu.arceaux@crous-montpellier.fr
- Proche du centre ville et de l'UFR de Droit
- Bus 6 : arrêt Avenue de l'Agriculture
- Tramway ligne 3 : arrêt Arceaux

148 chambres rénovées avec sanitaires de 13m²
> 255 €

14 studios rénovés
> 368 €

2 studios rénovés
> 294 €

Prestations différentielles :

Espace dédié aux pratiques artistiques, foyer, salle TV, terrain de beach-volley et appareils de fitness extérieur.

PARC

5 bis rue des Chasseurs
34070 Montpellier
Tél. 04 67 58 17 00

- cu.arceaux@crous-montpellier.fr

Bâtiment A :
30 studios de 20 m²
> 384 €

Bâtiment B :
43 chambres de 13m²
> 176 €
1 chambre de 10 m²
> 153 €

Bâtiment C :
94 chambres duo de 17 m²
> 195 €
(sanitaires communs aux 2 chambres)

MONTPELLIER

22 RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES



AGROPOLIS

98 rue J. François Breton - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 04 39 14

- residence.agropolis@crous-montpellier.fr
- Sur le site de la technopole agronomique Agropolis (CIRAD, Agropolis Muséum...)
- À proximité de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Bus : navette Saint-Éloi

204 T1 de 30 m² > 403 €



ALAIN SAVARY I

340 rue Maurice et Katia Kraft - 34090 Montpellier - Tél. 04 67 63 38 53

- residence.savary@crous-montpellier.fr
- Proche de l'IUT, de l'école d'Architecture et des hôpitaux
- Navette proche de l'UFR STAPS, arrêt Pic Saint-Loup ou tramway ligne 1 : arrêt Occitanie

265 studios de 18m² > 329 €
(dont 5 adaptés aux personnes handicapées)



ALAIN SAVARY II

340 rue Maurice et Katia Kraft - 34090 Montpellier - Tél. 04 67 63 38 53

- residence.savary@crous-montpellier.fr
- Proche de l'IUT, de l'école d'Architecture et des hôpitaux et de l'UFR STAPS
- Navette arrêt Pic Saint-Loup ou tramway ligne 1 : arrêt Occitanie

160 T1 de 17 m² à 22 m² > 315 € à 381 €
(dont 8 adaptés aux personnes handicapées)



ARCEAUX

64 avenue de Lodève - 34070 Montpellier - Tél. 04 67 58 17 00

- cu.arceaux@crous-montpellier.fr
- Proche du centre-ville et de l'UFR de Droit
- Bus 6 arrêt : Avenue de l'Agriculture
- Tramway ligne 3 : arrêt Arceaux

191 T1 de 16 m² à 23 m² > 314 €

6 T1 Bis > 360 €



ALEXANDRIE

166 rue Messidor - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 22 21 05

- residence.alexandrie@crous-montpellier.fr
- Proche des UFR d'AES et de Sciences Economiques, de l'ISEM et de la bibliothèque interuniversitaire
- Tramway ligne 1 et ligne 3 : arrêt Port Marianne

203 T1 de 19,97 m² à 25,69 m² > 309 € à 379 €

31 T1 Bis de 26,02 m² à 33,58 m² > 392 € à 490 €
(dont 7 adaptés aux personnes handicapées)

14 T2 de 30,85 m² à 46,19 m² > 463 € à 610 €

Parking selon disponibilités > 17,50 €/mois



COLOMBIÈRE 2

570 route de Ganges - 34090 Montpellier - Tél. 04 67 04 28 48

180 T1 de 16,50 m² à 19 m² > 327 €
(dont 5 aménagés aux personnes handicapées)

1 T1 Bis de 33 m² > 535 €



COLONEL MARCHAND

6 rue du Colonel Marchand - 34000 Montpellier - Tél. 04 67 61 11 31

- cu.boutonnet@crous-montpellier.fr
- Proche du centre-ville, entre l'UFR de Pharmacie, de l'UFR de Droit et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Tramway ligne 1 : arrêt Boutonnet

47 T1 Bis > 408 €

7 T2 > 463 €



LATTES

4 rue des Jonquilles - 34970 Lattes - Tél. 04 67 63 38 53

- residence.savary@crous-montpellier.fr
- Proche de l'UFR de Sciences Economiques
- Bus ligne 28
- Tramway ligne 3 : arrêt Lattes centre

32 T1 de 20 m² > 286 €

4 T2 de 30 m² à 43 m² > 387 €

MONTPELLIER

22 RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES



LYRE

207 rue Serge Reggiani - 34090 Montpellier
Tél. 04 67 04 28 48

- residence.la-lyre@crous-montpellier.fr
- Proche de l'IUT, de l'École d'Architecture, l'UFR STAPS et des hôpitaux
- Bus ligne 28
- Tramway ligne 1 : arrêt Occitanie

296 T1 de 19 m² à 24 m² > 316 € à 408 €

(dont 3 adaptés aux personnes handicapées)
Accès Internet



MINERVE

Avenue de l'Abbé Paul Parguel -
34090 Montpellier - Tél. 04 67 04 10 80

- cu.triolet@crous-montpellier.fr
- Près de l'Université de Montpellier
- Tramway ligne 1 : arrêt Universités puis navette : arrêt Gascogne

196 T1 de 18m² > 332 €



PANACÉE

14 rue de l'école de Pharmacie -
34000 Montpellier - Tél. 04 67 58 17 00

- cu.arceaux@crous-montpellier.fr
- En plein centre-ville, dans l'écusson
- Tramway ligne 1 : arrêt Louis Blanc

59 T1 de 20 m² à 28 m² > 359 € à 458 €



PERSÉE

166 rue Ganymède - 34900 Juvignac
Tél. 04 67 58 17 00

- cu.arceaux@crous-montpellier.fr
- Tramway ligne 3 arrêt en face de la résidence
- 1 bâtiment

103 studios de 22 m² à 33 m² > 360 € à 501 €

34

34



OCCITANIE

80 rue Claude Nougaro - 34090 Montpellier
Tél. 04 67 04 28 48

- residence.la-lyre@crous-montpellier.fr
- Proche de l'IUT, de l'École d'Architecture, de l'UFR STAPS et des hôpitaux
- Tramway ligne 1 : arrêt Occitanie

87 T1 de 18 m² à 23 m² > 318 € à 396 €

(dont 5 adaptés aux personnes handicapées)

Places de stationnement sous sol 12 €/mois



OLYMPIQUE

76 Allée Pierre Blanchet - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 04 39 14

- residence.olympique@crous-montpellier.fr
- Entre le centre-ville et l'Université de Montpellier et l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Idéale pour les sportifs, au pied du stade Philippidès
- Tramway ligne 1 : arrêt Philippidès

215 T1 selon la superficie > 313 € à 416 €



POUS DE LAS SERS

280 rue du Pous de las Sers -
34090 Montpellier - Tél. 04 67 58 17 00

- cu.arceaux@crous-montpellier.fr
- Derrière la faculté de Pharmacie et la Clinique Rech
- Proche du stade Philippidès
- Tramway ligne 1 : arrêt Philippidès

124 T1 de 17 m² à 25 m² > 312 € à 420 €

(dont 7 adaptés aux personnes handicapées)



PRIMAVERA

375 route de Nîmes - 34170 Castelnaud-le-Lez
Tél. 04 67 04 02 62

- cu.vert-bois@crous-montpellier.fr
- Tramway ligne 2 : arrêt Notre Dame de Sablassou

118 T1 de 14 m² à 28 m² > 296 € à 450 €

Prestations différentielles : Salle de sports

MONTPELLIER

22 RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES



TRIOLET I

75 avenue Augustin Fliche - 34096
Montpellier - Tél. 04 67 04 10 80
• cu.triolet@crous-montpellier.fr
• Cité Universitaire Triolet et Résidence Triolet
• Proche de l'Université de Montpellier
• Tramway ligne 1 : arrêt Universités ou bus 5 :
arrêt Moulin de Gasconnet

127 T1 de 17 m² à 21 m² > 301 € à 353 €



TRIOLET II

125 avenue Augustin Fliche - 34096
Montpellier - Tél. 04 67 04 10 80
• cu.triolet@crous-montpellier.fr
• Cité Universitaire Triolet et Résidence Triolet
• Proche de l'Université de Montpellier
• Tramway ligne 1 : arrêt Universités ou bus 5 :
arrêt Moulin de Gasconnet

300 T1 de 19 m² à 26 m² > 284 € à 382 €

15 T2 de 35 m² à 45 m² > 495 € à 599 €
logements réservés aux familles



VERT-BOIS I

200 av. de Vert Bois - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 04 02 62
• cu.vert-bois@crous-montpellier.fr
• Proche de l'Université de Montpellier et
de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
• Tramway ligne 1 : arrêt Saint-Éloi + navette :
arrêt La Valette

198 T1 de 18 m² > 309 €

Places de stationnement en sous-sol 10 €/mois



VERT-BOIS II

192, rue de la Chénaie - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 04 02 62
• cu.vert-bois@crous-montpellier.fr
• Proche de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
• Tramway ligne 1 : arrêt Saint-Éloi + navette :
arrêt Vert-Bois

154 T1 de 18 m² > 316 €



VEYRASSI

1140, avenue du Pic Saint Loup,
34090 Montpellier - Tél. 04 67 61 11 31
• cu.boutonnet@crous-montpellier.fr
• Au nord de Montpellier, dans le quartier du Plan
des Quatre Seigneurs, proche de l'ufr staps
• Tramway ligne 1, arrêt Occitanie

152 studios > 369 €



SUD ALTERNANCE

(réservée aux étudiants en alternance)

Rue du Monte Cinto - 34090 Montpellier
Tél. 04 67 58 17 00

• cu.arceaux@crous-montpellier.fr
• Au nord de Montpellier, dans le quartier du Plan
des Quatre Seigneurs
• En plein cœur du campus de l'IUT de
Montpellier-Sète
• Tramway ligne 1, arrêt Occitanie

100 studios de 19 m² > 360 €

NÎMES

1 CITÉ UNIVERSITAIRE



CITÉ MATISSE

1 rue Matisse - 30900 Nîmes -

Tél. 04 66 64 18 61

- cu.nimes@crous-montpellier.fr
- Proche de l'IUT et de l'UFR de Médecine
- Bus 8, 3 et 2 : arrêt Trait d'union

596 chambres simples > 179 €
avec réfrigérateur et contrôle d'accès

4 chambres aménagées > 179 €
pour les personnes handicapées

Prestations :

salle polyvalente, activités diverses, salles de musique, parking à vélos, musculation, surveillance. Accès Internet + prêt de vélos. Billard, baby foot, PS4, ping-pong en libre d'accès.



LES PALMES

30, allée Norbert Wiener - 30000 NÎMES

Tél. 04 66 64 18 61

- cu.nimes@crous-montpellier.fr
- Face au site EERIE, à proximité de l'IFAC, GIS et ISEN
- Bus Ligne 8 : arrêt Pierre Gamel (à proximité)
- Bus ligne 6, 7, 8 : arrêt Georges Besse
- Tram T1 arrêt Costières Parnasse

62 T1 de 20 à 24 m2 > de 332,60 à 345,83 €

NÎMES

5 RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES



CLERISSEAU

21 rue Fléchier - 30000 Nîmes

Tél. 04 66 64 18 61

- cu.nimes@crous-montpellier.fr
- Centre-ville. Près d'Unimes, site des Carmes

50 studios T1 > 321 € à 423 €
Accès Internet, salle d'activités



TOUR MAGNE

45 bis rue Ménard - 30021 Nîmes Cedex 1

Tél. 04 66 64 18 61

- cu.nimes@crous-montpellier.fr
- Centre ville, proche du site universitaire Fort Vauban

63 T1 de 17 m² à 28 m² > 279 € à 311 €

71 T1 Bis > 344 € à 512 €
Salle d'activités, ping-pong, Internet



HOCHÉ

Place Claude Lévi-Strauss - 30000 Nîmes

Tél. 04 66 64 18 61

- cu.nimes@crous-montpellier.fr
- Sur le campus Hoche
- Bus ligne 6 : arrêt Sully

160 studios T1 > 328 € à 385 €
Accès Internet, salle d'activités, salle de sports, ping-pong, Internet



GEORGES BESSE

100 rue G. Besse - 30035 Nîmes cedex 1

Tél. 04 66 64 18 61

- cu.nimes@crous-montpellier.fr
- Face à l'école ISEN
- Bus Ligne 8 : arrêt Pierre Gamel (à proximité)
- Bus ligne 6, 7, 8 : arrêt Georges Besse

62 T1 de 33 m² > 333 €

7 T2 Bis de 46 m² > 414 €

LE CENTRE LOCAL DE PERPIGNAN



Toutes les cités universitaires bénéficient d'un accès Internet dans les chambres

- des hébergements en cités ou résidences universitaires,
- un service restauration comprenant un restaurant universitaire, deux cafétérias sur le campus, une brasserie située sur le site Percier et une brasserie située sur le site de Narbonne « Le 1000 pâtes »,
- un service de la vie étudiante (bourses, jobs, logements privés...),
- un service social où deux assistantes sociales assurent des permanences.

Ouverture au public

lundi, mardi, mercredi et jeudi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
vendredi : de 9 h à 12 h



PERPIGNAN

1 CITÉ UNIVERSITAIRE



MOULIN À VENT

26 avenue Alfred Sauvy
66870 Perpignan cedex
Tél. 04 68 50 15 34
Fax. 04 68 50 12 26

- cu.perpignan@crous-montpellier.fr
- En plein cœur du quartier Moulin à vent
- Bus 8 : arrêt cité universitaire

400 chambres avec sanitaires intégrés > 247 €
réfrigérateur et contrôle d'accès

8 chambres aménagées > 247 €
pour les personnes handicapées

32 studios > 294 €

Prestations
parking à vélos, citystade Installations sportives
de plein air cardio-training, salle polyvalente Le
Panoramique, laverie. Accès Internet

PERPIGNAN

5 RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES



CANIGOU

18 bis, av. Alfred Sauvy - 66000 Perpignan
Tél. 04 68 50 15 34
• cu.perpignan@crous-montpellier.fr
• Bus : 11 ou 8
• Laverie, salle panoramique, citystade

131 T1 **> 328 € à 380 €**
(dont 10 adaptés aux personnes handicapées)

11 T1 Bis **> 380 €**

11 T2 de 25 m² à 30 m² **> 411 €**



LA GRALLA

24 rue de Cerdagne - 66000 Perpignan
Tél. 04 68 50 15 34
• cu.perpignan@crous-montpellier.fr
• Bus : 9 et 17
• Laverie, salle panoramique, citystade

38 T1 Bis de 28 m² à 38 m² **> 327 € à 394 €**



TRAMUNTANA

63 chemin de la Passio Vella - 66100 Perpignan - Tél. 04 68 50 15 34
• cu.perpignan@crous-montpellier.fr
• Sur le campus de l'Université
• Bus 8 : arrêt cité universitaire / Bus 11 : arrêt IUT
• Laverie, salle panoramique, citystade

133 T1 de 22 m² **> 317 €**



MAR I SOL

18 av. Alfred Sauvy - 66100 Perpignan
Tél. 04 68 50 15 34
• cu.perpignan@crous-montpellier.fr
• Sur le campus de l'Université
• Bus 8 : arrêt cité universitaire / Bus 11 : arrêt IUT
• Laverie, salle panoramique, citystade

147 T1 Bis de 25 m² à 30 m² **> 365 €**

15 T2 de 40 m² **> 420 €**



WILSON

18 bd Wilson - 66000 Perpignan
Tél. 04 68 50 15 34
• cu.perpignan@crous-montpellier.fr
• Centre-ville
• Bus 3 et 11
• Laverie, salle panoramique, citystade

26 T1 de 21 m² **> 299 €**

4 T2 de 40 m² **> 427 €**

RESTAURATION



1 - UNE OFFRE DIVERSIFIÉE À PETIT PRIX !



Un repas complet et équilibré à petit prix ! 3,30 € le repas !

Implantés au cœur de vos lieux d'étude, les restaurants, brasseries et cafétérias universitaires du Crous vous proposent une offre, adaptée à vos besoins.

Attention :

Pour payer dans les restos'U vous devez utiliser la carte de paiement électronique Izly (intégrée à votre carte d'étudiant pour les étudiants en université).



Une offre variée et équilibrée pour tous les goûts

LES CAFÉTÉRIAS

> Sur place ou à emporter

Salades, plats chauds, sandwiches, wraps, bagels, paninis, pizzas, viennoiseries, pâtisseries, pause-café...

La gamme de produit propose une offre de qualité adaptée aux besoins des étudiants. Les cafétérias sont implantées au cœur des sites universitaires.

> Formule petit déjeuner à 1,95 €

Une boisson chaude (thé, café, chocolat) + viennoiserie + jus d'orange ou yaourt.

> Formule petit déjeuner à 2,90 €

Une boisson chaude (thé, café, chocolat), une viennoiserie, un jus d'orange, un yaourt et une compote.

> Formule équilibre à 3.30 €

Une entrée ou dessert + salade ou sandwich ou panini + bouteille d'eau 50 cl.

> Formule duo à 3.30 €

Une entrée ou dessert + plat chaud cuisiné maison à emporter.



LES RESTOS'U

> 3,30 € le repas

Complet et équilibré, le repas au resto'U est composé de 3 choix : un plat garni (offres variées à chaque service : viande / poisson / plat végétarien / pizza / stand pâtes / grill et accompagnement (légumes et féculents) et deux choix parmi les buffets d'entrées et desserts.

PAIEMENT

Payez dans vos restaurants, brasseries, foodtrucks et cafétérias universitaires avec votre carte d'étudiant Izly ou votre carte de restauration Izly/Crous. (cf page 53).

C'est une envie...
et ce n'est **pas plus cher** !

DES SAVEURS, DES PROMOS ET + ENCORE !
À MONTPELLIER, NÎMES ET PÉRPIGNAN



2 - LISTE DES RESTAURANTS ET CAFÉTÉRIAS

MONTPELLIER 3 RESTAURANTS UNIVERSITAIRES



RICHTER

80 rue Brumaire - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 15 84 47

- ru.richter@crous-montpellier.fr
- Près des UFR de Sciences Économiques et d'AES, de l'ISEM et de la bibliothèque interuniversitaire
- Tramway ligne 1 et 3 : arrêt Port Marianne
- Accès handicapés

Resto'U de 11h30 à 13h45

Cafétéria de 7h30 à 18h

Pizzeria de 11h30 à 13h45



TRIOLET

1061 rue du professeur Anglada - 34090 Montpellier - Tél. 04 67 63 50 16

- ru.triolet@crous-montpellier.fr
- Face au campus de l'Université de Montpellier
- Tramway ligne 1 : arrêt Universités
- Terrasse, parking, accès handicapés

Resto'U du lundi au vendredi de 11h30 à 13h40

Brasserie de 11h30 à 14h

Pizzeria de 11h30 à 13h40

VERT-BOIS

205 rue de la Chênaie - 34000 Montpellier
Tél. 04 67 63 66 45

- ru.vertbois@crous-montpellier.fr
- 6 boutiques à thèmes : grill, stand végétarien, saveurs de la mer, cuisine du monde, pâtes du jour, pizzas.
- Sur le campus de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
- Tramway ligne 1 : arrêt Saint-Éloi + navette
- Terrasse, parking, accès handicapés

Resto'U du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45

Cafétéria Le Campus Café de 7h30 à 18h
sauf (au RDC du restaurant) le vendredi, fermeture à 16h



MONTPELLIER 11 CAFÉTÉRIAS LIBRE-SERVICE

BRASSERIE BOUTONNET

2 rue Émile Duployé

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 22h service non-stop

L'(S)PACE

Place Eugène Bataillon

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

CAFET RICHTER

80 rue Brumaire

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

CHIMIE

120 avenue du professeur Émile Jeanbrau

Ouverture de 7h30 à 16h

MÉDECINE

Avenue du Doyen Gaston Giraud

Ouverture de 7h30 à 17h30

LA PASSERELLE

99 avenue de l'Occitanie

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 17h

TRIOLETTA

75 avenue Augustin Fliche

Ouverture du lundi au vendredi de 7h à 21h

LA CAFET

Rue de l'université

Ouverture de 7h30 à 18h

SUD ALTERNANCE

99 avenue de l'Occitanie

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 17h

CAFET PAUL VALÉRY

Campus universitaire Paul Valéry

Ouverture de 7h30 à 17h

VEYRASSI

1140, avenue du Pic Saint Loup

Ouverture de 7h30 à 17h

MONTPELLIER

5 CAFETERIAS ET 2 FOOD TRUCKS

SAINT CHARLES

Rue du Professeur Henri Serre

Ouverture de 7h45 à 17h45

FDE

2 place Marcel Godechot

Ouverture de 7h30 à 16h45

BRASSERIE ODONTOLOGIE

545 avenue Professeur Jean-Louis Viala

Ouverture de 8h à 15h15

STAPS

700 avenue du Pic Saint Loup

Ouverture de 7h30 à 16h

LE CAMPUS CAFÉ

205 rue de la chénaie

Ouverture de 7h30 à 18h30 (fermé le soir)

CROUS TRUCK MÉDECINE

Avenue du Doyen Gaston Giraud

Ouverture de 11h à 14h

PIZZA TRUCK

Retrouvez aussi le pizza truck' dans vos cités U' de Montpellier !

Lundi : Arceaux / Voie Do*

Mardi : Vert-Bois

Mercredi : Colombière

Jeudi : Triolet

*présence sur site un lundi sur deux : pour connaître le détail des dates, renseignez-vous auprès des personnels

Crous Resto®

C'est éco-responsable, et ça fait faire des économies : nos ecocups sont enfin là !

- 10,20 € sur le prix de votre boisson
- disponible en 3 couleurs
- ouvert en silence pour améliorer sa santé
- contenance de 350 ml
- en fibre de bambou

3€ TTC

#crousresponsable

Facebook, Instagram, Twitter icons

NÎMES

1 RESTAURANT UNIVERSITAIRE



SAINT-CÉSAIRE

380 chemin du Moulin à vent - 30900 Nîmes

Tél. 04 66 68 70 20

- ru.nimes@crous-montpellier.fr
- Proche de l'IUT et de la Fac de médecine
- Bus 5 : arrêt IUT
- Bus 2 : arrêt Chemin des Compagnons
- Parking facile et surveillé

Ouverture du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30

Accès handicapés

NÎMES

5 CAFETERIAS ET 1 FOOD TRUCK

CAFÉRIUM

UFR de Médecine
186 chemin du Carreau de Lanes

Ouverture de 7h45 à 16h30

CARMES

Place Gabriel Péri

Ouverture de 7h45 à 13h30

HOCHÉ

Place Gaston Doumergue

Ouverture de 7h45 à 16h

LA PARENTÈSE

IUT de Nîmes — 8 rue Jules Raimu

Ouverture de 7h45 à 16h

et le jeudi de 7h45 à 14h30

CAF-CROUS

UNÎMES - Rue du docteur Georges Salan

Ouverture de 7h45 à 17h

CROUS TRUCK

UNÎMES - Rue du docteur Georges Salan

Ouverture de 11h à 14h

PERPIGNAN

1 RESTAURANT UNIVERSITAIRE



RESTO'U

54 avenue Paul Alduy
Tél. 04 68 50 37 94 - Fax. 04 68 50 82 07
• ru.perpignan@crous-montpellier.fr
• Bus ligne 8 : arrêt Université
• Terrasse, parking, accès handicapés

Ouverture de 11h30 à 13h45

NARBONNE

1 CAFÉTÉRIA UNIVERSITAIRE



BRASSERIE LE 1000 PÂTES

Avenue Pierre de Coubertin - Maison de l'étudiant
• Snack, plats chauds, grillades, frites...
• Face à l'antenne de l'Université de Perpignan

Ouverture de 7h à 15h

PETITES ANNONCES

LOKAVIZ / JOBAVIZ

LOKAVIZ

Le portail du logement étudiant

Vous n'avez pas été admis dans un logement universitaire ? Vous cherchez un autre type d'hébergement ? Le réseau des Crous propose une centrale nationale du logement étudiant Lokaviz, qui permet de consulter à l'aide d'une recherche multicritères des offres de logement émanant du Crous ou des particuliers.

Vous pourrez mener votre recherche en fonction de la proximité du lieu d'enseignement, du type de logement et du niveau de tarif.

www.lokaviz.fr

JOBAVIZ

Le portail du job étudiant

Le réseau des Crous propose aux étudiants inscrits dans des formations affiliées à la sécurité sociale étudiante, des offres d'emplois temporaires ou saisonniers dans divers secteurs d'activité tels que garde d'enfant, soutien scolaire, animation, commerce, hôtellerie ou restauration.

www.jobaviz.fr

PERPIGNAN

2 CAFÉTÉRIAS ET 1 FOOD TRUCK

CAFÉTÉRIA AQUARIUM

54, avenue Paul Alduy - Sur la pinède, au cœur du campus de l'université

Ouverture de 7h à 17h30

CAFET'BU

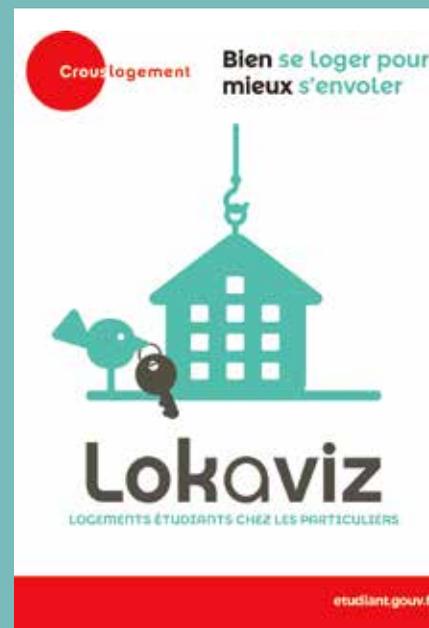
54, avenue Paul Alduy - Sur le campus de l'université, proche du restaurant et de la BU

Ouverture de 7h30 à 17h30

CROUS TRUCK

Chemin Passio Vella (IAE et IUT) - Du lundi au jeudi et sur le campus le vendredi

Ouverture de 11h à 14h



Un job à la carte ?

Jobaviz

DES JOBS COMPATIBLES
AVEC VOS ÉTUDES

etudiant.gouv.fr

VIE DE CAMPUS

La mission Vie de campus du Crous a pour principal objectif de dynamiser la vie étudiante dans les résidences du Crous et sur tout le territoire académique, notamment grâce à la part financière de la CVEC qui lui revient. De nombreux projets et dispositifs sont ainsi mis en place pour tous les étudiants dans les domaines de la santé, du sport, de la culture et du social.

Sport

En plus des nombreuses activités et équipements sportifs proposés au sein des cités et résidences du Crous (voir page 24 « vie collective ») le Crous offre à tous les étudiants de l'académie la possibilité de faire du sport là où il se trouve. En effet, des bilans forme, du coaching personnalisé par les réseaux sociaux, des cours de fitness en ligne, des vidéos de musculation, des sorties running ou encore des challenges sont organisés tout au long de l'année par des coaches étudiants expérimentés.

animation.sport@crous-montpellier.fr



Pour tout renseignement contactez :

Mission vie de campus : 04 67 41 50 32 / viedecampus@crous-montpellier.fr

Financement de projet

Le Crous soutient les initiatives des étudiants et des associations étudiantes grâce à un dispositif de subventionnement de projets. Un dossier est à télécharger sur le site internet du Crous de Montpellier ainsi qu'un guide pour connaître les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt.

À noter que les projets ayant un lien avec le cursus universitaire des étudiants qui le portent ne sont pas recevables.

financement.projet@crous-montpellier.fr

Santé / prévention

En association avec les services de médecine préventive des Universités et des partenaires spécialisés, le Crous met en place plusieurs actions en faveur de la santé de tous les étudiants.

FORMATION SECOURISTE PSC1

Réalisée par un organisme conventionné et délivrant un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, cette formation PSC1 est offerte par le Crous aux étudiants en partenariat avec leur établissement d'enseignement supérieur.

PSYCHOLOGUES

Stress, déprime, mal-être, isolement... si vous ressentez le besoin d'en parler des psychologues travaillent en partenariat avec le Crous afin de proposer aux étudiants des consultations gratuites. Les résidents des cités U sont reçus en consultation dans leur cité universitaire, tous les autres étudiants pourront accéder à des consultations en présentiel sur tout le territoire. Des consultations en ligne sont également possibles dès la rentrée 2020 pour les étudiants habitant en dehors des campus universitaires.

CARTE D'ÉTUDIANT MULTISERVICES

Véritable pièce d'identité étudiante, cette carte est délivrée aux étudiants des 4 universités de l'académie de Montpellier et de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier.

Grâce au système de paiement izly intégré, la carte permet de :

- régler vos repas dans les restaurants, les foodtrucks et cafétérias universitaires (Crous)
- d'emprunter des documents dans les bibliothèques universitaires
- d'attester que vous êtes adhérent à un sport universitaire
- de payer vos scans et photocopies
- de payer dans certains distributeurs automatiques
- de payer dans les laveries automatiques du Crous

À partir du 24 août, c'est zéro espèces dans les restaurants et cafétérias universitaires du Crous de Montpellier-Occitanie. Izly sera le mode de paiement incontournable soit avec la carte soit avec le qrc via l'application Izly.

Votre carte étudiante multiservice est rattachée à votre compte izly. Vous devez ouvrir et recharger votre compte dès réception du mail (compte de messagerie renseigné sur messervices.etudiant.gouv.fr).

Lors des passages en caisse c'est ce compte en ligne qui sera débité.

izly c'est...

Plus rapide :

grâce au paiement sans contact, votre passage en caisse est plus rapide.

Plus simple :

rechargez votre compte en ligne 24h/24 grâce à un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Plus sécurisé :

si vous perdez votre carte vous ne perdez pas votre argent.



Plus avantageux :

en payant avec votre carte Izly vous profitez des offres et promotions proposées tout au long de l'année dans les restaurants et cafétérias.

Plus d'infos sur :

www.izly.fr



CULTURE

Les principaux objectifs des dispositifs culturels proposés sont :

- faciliter l'accès des étudiants aux arts et à la culture.
- sensibiliser et initier le public étudiant à la création artistique.
- favoriser, soutenir, mettre en valeur les initiatives et pratiques artistiques et culturelles des étudiants.

SERVICE CULTUREL

2 rue Monteil - CS 85053 - 34093
Montpellier cedex 5 - Parc de la Cité
Universitaire Boutonnet

- Tél. 04 67 41 50 09 ou 04 67 41 50 96
- service.culturel@crous-montpellier.fr
- @culturecrous
- Tram ligne 1 : arrêt Boutonnet

CULTURE-ACTIONS

Vous êtes porteur d'un projet artistique ou culturel, vous souhaitez trouver des financements pour votre création... alors n'hésitez plus et sollicitez le dispositif de financement de projet du Crous de Montpellier Occitanie.

Plus d'infos dans le chapitre précédent
« Vie de campus » p52.

LES AR(T)CEAUX

Un espace dédié aux créations étudiantes. Grâce aux AR(t)CEAUX vous pouvez bénéficier d'un lieu de répétitions pour vos projets artistiques. Une grande salle polyvalente et un studio de danse sont mis à disposition des étudiants qui souhaitent travailler une pièce, une chorégraphie ou autre et ce de septembre à juin.

YOOT : LE BON PLAN

Connecte toi sur yoot.fr et accède à :

- des bons plans
- billetterie en ligne
- des expériences originales
- un agenda, des chroniques et avis

YOOT c'est :

+ de 60 spectacles, concerts & soirées électro tous les mois de 5 € à 10 €

Du Rockstore à l'Opéra, de Montpellier Danse à l'Antirouille, du domaine d'O aux festivals d'été... + de 40 partenaires culturels sur la ville.

Cinéma 3,90 €

Diagonal, Utopia & Nestor Burma.

Musée Fabre 5 €

Abonnement annuel (accès illimité).

Exclus, bon plans

Visites backstage, workshops, avant-premières, rencontres avec les artistes...

Adhésion 9 €

Réservé aux étudiants.

Toutes les infos :

www.yoot.fr

Contacts et réseaux sociaux :

- yoot@crous-montpellier.fr
- Tél. 04 67 41 50 96

 www.facebook.com/yootmontpellier/

 www.instagram.com/yootmontpellier/



À PERPIGNAN : PASS' CULTURE

Pour la somme de 10€ et 5€ pour les étudiants boursiers, ce pass permet de bénéficier de places de spectacles et concerts à 5€ et de tickets de cinéma à 3€ et 5€. Comment se le procurer ?

GUICHET DU PASS' CULTURE

MDE - Université de Perpignan Via Domitia,
52 avenue Paul Alduy
66860 Perpignan
• Tél. 04 68 66 20 11
• pass-culture@univ-perp.fr
• Bus 8 : arrêt campus

AUDE

Dans l'AUDE : Acty City

Si vous êtes étudiants (Hors BTS) dans l'Aude, l'adhésion à Acty City vous est offerte afin de bénéficier d'un maximum de bon plan à petit prix.

Pour profiter de votre abonnement RDV à :
Narbonne : 13 Boulevard Gambetta
Carcassonne : 48 Rue Antoine Marty
En savoir plus : acticity.com

À NÎMES : CARTE CAMPUS

Pour la somme de 7 €, ce passeport vous permet de bénéficier de réductions pouvant aller jusqu'à 50 % dans les structures culturelles de la ville de Nîmes. Comment se le procurer ?

ORLOJ

8 rue de l'Horloge - 30000 Nîmes
• Tél. 04 66 27 76 86





TRIOLETTO JEUNE CRÉATION & CRÉATION ÉTUDIANTE

Le Trioletto est la salle de spectacles du Crous de Montpellier - Occitanie gérée par son service culturel, située au cœur du campus Triolet. Tout au long de l'année, cette salle accueille des étudiants et des jeunes créateurs dans toutes les disciplines artistiques. Résidences, spectacles, concerts, projections, ateliers... la spécificité du Trioletto est de valoriser la jeune création par la mise à disposition de matériel et de conditions de travail professionnels, ainsi que de l'accompagner artistiquement par la présence d'artistes et de techniciens professionnels à leurs côtés.

Pour bénéficier du Trioletto, un dossier est à télécharger sur le site du Crous de Montpellier - Occitanie dans la rubrique culture. Pour tout renseignement prenez contact avec Anaïs Fabregue :

anaïs.fabregue@crous-montpellier.fr

Pour connaître toute la programmation :

www.crous-montpellier.fr

ou suivez l'actualité du Trioletto sur les réseaux sociaux. /trioletto ou culturecrous.



LES ATELIERS DE PRATIQUES ARTISTIQUES

Chaque année le service culturel du Crous organise des ateliers de pratiques artistiques réservés aux étudiants. Ces ateliers gratuits ou très peu chers sont encadrés par des professionnels et permettent à chacun de s'initier à une discipline artistique de qualité.

À la rentrée 2020, nous vous proposons 7 ateliers :

- 1 - Devenir membre d'un groupe de soul funk avec le projet Plug n' Play
- 2 - Allier musique et fun
- 3 - S'initier à la MAO avec le logiciel Ableton
- 4 - Devenir acteur de la création d'une pièce contemporaine avec le Primesautier Théâtre
- 5 - Plonger dans une création théâtrale collective avec la Cie Deux Dents Dehors
- 6 - Écrire sa nouvelle avec les conseils d'une auteure
- 7 - Faire un film de l'écriture au montage avec l'atelier court-métrage

Programme disponible dès le 1^{er} septembre sur le site Internet du Crous de Montpellier - Occitanie rubrique Culture, ouverture des inscriptions le mardi 1^{er} septembre 2020..

CONCOURS ARTISTIQUES ÉTUDIANTS

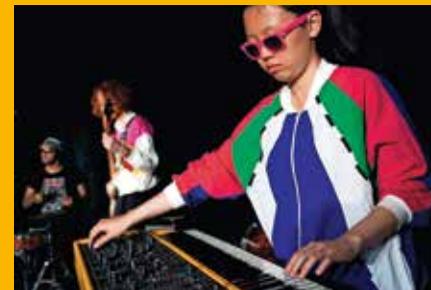
4 concours sur le thème 2050 :

- Le concours de la photo
- Le concours de la nouvelle
- Le concours de la BD
- Le concours du film court

3 tremplins artistiques :

- Danse avec ton Crous
- Musiques de RU
- Le concours de théâtre

Les règlements des concours sont à consulter sur www.crous-montpellier.fr



INTERNATIONAL

POINTS D'ACCUEIL

Crous de Montpellier - Occitanie Pôle accueil - hébergement

2 rue Monteil - CS 85053
34093 Montpellier cedex 5
• Tél. 04 67 41 50 38
• international@crous-montpellier.fr
• Tramway ligne 1 : arrêt Boutonnet

Il accueille, informe et oriente les étudiants internationaux inscrits à Montpellier.

Il gère leur accessibilité aux logements universitaires (cités et résidences). Les dossiers sont étudiés en fonction du niveau d'études, de la date de dépôt ou de réception par courrier ainsi que des places disponibles.

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h sur RDV et de 13 h à 16 h sans RDV.

Centre local de Perpignan

54 avenue Paul Alduy / BP 41025
66101 Perpignan cedex 1
• Tél. 04 68 50 15 34
• Fax. 04 68 67 40 95
• clous.perpignan@crous-montpellier.fr

Ouvert du lundi au jeudi :

de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Site de Nîmes

1 rue Matisse - CS 93022 - 30908 Nîmes cedex 2
• Tél. 04 66 64 18 61
• Fax. 04 66 23 10 42
• cu.nimes@crous-montpellier.fr

Ouvert du lundi au vendredi :

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.
Fermeture le jeudi matin.

Service Accueil International Étudiants / Chercheurs (SAIEC)

Une plateforme d'accueil multiservices pour tous les étudiants et chercheurs internationaux :

- Guichet unique titres de séjour.
- Centre de Services EURAXESS Languedoc-Roussillon (Chercheurs internationaux, doctorants et leurs conjoints).
- Dispositif Parrainage international à Montpellier, Nîmes et Perpignan.
- Actions culturelles et pédagogiques pour les étudiants et chercheurs internationaux.
- PHARE (Point Hébergement Accueil et Recherche pour les Étudiants Internationaux).
- Guide pratique « Étudier à Montpellier, Nîmes, Perpignan ».

Ouvert de septembre à novembre :

du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Décembre : du lundi au vendredi de 13h à 16h.

De janvier à mai : lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h.

Juin : du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Juillet : du lundi au vendredi de 9h à 16h.

- Tél. + 33 (0)4 67 41 67 87
- Fax. + 33 (0)4 67 41 93 34
- saiec@lr-universites.fr

www.saiec.fr

www.euraxess-lr.fr

8 rue de l'École Normale
34000 Montpellier
• Tramway ligne 1 : arrêt Stade
Philippidès

LOGEMENT

Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par Campus France :

Renseignez-vous auprès de votre gestionnaire Campus France (www.campusfrance.org).

- Tél. 01 40 40 58 58

Vous êtes inscrit (ou allez vous inscrire) dans une université ou une école de Montpellier dans le cadre d'un programme d'échange interuniversitaire :

Demandez un hébergement auprès du service des relations internationales de l'Université ou de l'école où vous vous êtes inscrit.

Vous n'êtes dans aucun des cas de figure précédents.

Voir site du Crous Montpellier-Occitanie.

Logement chez les particuliers

Le Phare propose un soutien personnalisé lors de la recherche d'un logement, des conseils pratiques, un accompagnement lors d'entretiens téléphoniques, etc. Cet espace est animé par des personnes polyglottes.

Ouvert de début septembre à fin octobre dans les locaux de la COMUE LR - Universités (géré dans le cadre d'un partenariat Crous / COMUE LR - Universités).

DISPOSITIF PARRAINAGE INTERNATIONAL

Ce dispositif permet à des étudiants étrangers en mobilité individuelle ou en programme d'échange d'être accueillis, accompagnés et guidés dès leur arrivée à Montpellier, Nîmes ou Perpignan par des marraines et parrains étudiants également. Vous souhaitez postuler pour être parrain ou être parrainé ? Plus d'infos sur :

www.parrainage-international.fr

GUIDE PRATIQUE ÉTUDIER EN LR

Ce guide incontournable propose un ensemble d'informations pratiques permettant aux étudiants internationaux de préparer leur arrivée dans la région (démarches administratives, logement, santé, etc.).

Consultable sur :

www.crous-montpellier.fr

ou

languedoc-roussillon-universites.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les problématiques liées au développement durable sont un enjeu incontournable de notre siècle. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, le Crous de Montpellier-Occitanie s'engage à suivre une démarche éco-responsable qui soit profitable aux étudiants et à la planète. Dans ce but, le Crous a pris un ensemble de mesures dans le domaine de la restauration et de l'hébergement.

RESTAURATION

Alimentation saine et durable pour tous

Depuis 2016, le Crous de Montpellier a progressivement intégré dans son offre des produits de qualité certifiée : Bleu Blanc Cœur pour les volailles, les ovo produits et le porc, Viande Bovine Française pour le bœuf, Marine Stewardship Council pour les poissons ou encore Indication Géographique Protégée pour le riz et les lentilles. Aujourd'hui, les resto'U proposent également des produits bios Agriculture Biologique (AB) parmi lesquels les légumes, les féculents, et les desserts lactés.

Antigasillage

En Novembre 2018, le Crous a entrepris une démarche anti-gaspillage dans ses cafétérias avec le lancement de l'opération « - 50 % la dernière heure ». Cette offre propose aux étudiants d'acheter dans les cafétérias les

produits ultra-frais une heure avant la fermeture, afin de réduire les quantités de produits alimentaires terminant leur vie dans les poubelles. Enfin, depuis mai 2019, le Crous est partenaire de l'Association Humanitaire de Montpellier (AHM). Ainsi, tous les mardis et vendredis, les produits ultra frais des services de restauration (sandwiches, salades, plats chauds operculés) sont récoltés par l'AHM et redistribués aux démunis.

Tri sélectif

Initiée en septembre 2017 avec la mise en place de poubelles jaunes et grises dans les cafétérias de Nîmes et de Montpellier, le tri sélectif des déchets est désormais complété par le développement des poubelles oranges (bio déchets).

Vaisselle durable

Le Crous ne propose plus de vaisselle en plastique, tout est maintenant biodégradable. Les couverts, assiettes et gobelets sont aujourd'hui en pulpe de canne à sucre, et en amidon de maïs. Cette action a été complétée depuis mars par l'opération « apporte ton Mug ». Celle-ci permet aux étudiants et personnels de bénéficier d'une remise de 0,20 € pour l'achat de toutes boissons chaudes s'ils utilisent un contenant réutilisable qu'ils auront apporté. Le Crous propose également à tous ceux qui voudront bénéficier de cette opération, d'acheter un Mug en résine et fibre de bambou au prix de 3 €.

LOGEMENT

Tri des déchets

Depuis 2015, le Crous a lancé un projet d'amélioration du tri des déchets. L'objectif est simple : rendre le geste de tri naturel et le « faire vivre » auprès des résidents. Pour cela les actions ont porté sur deux volets. Tout d'abord, améliorer le dispositif de tri afin d'offrir à tous la possibilité de trier. Ensuite, mettre en place un plan de communication adapté afin de transmettre les consignes de tri et faire partager l'envie de trier. En plus du tri des emballages (poubelles jaunes), l'ensemble des cités de Montpellier disposent désormais de bornes pour la collecte du papier et des journaux, du verre et du textile. Par ailleurs, plusieurs cités disposent de composteurs collectifs.

Solidarité et prévention des déchets

À ce jour, le Crous dispose de 2 espaces de trocs et d'échanges, dans les cités Boutonnet et Vert-Bois. Ces espaces permettent non seulement d'éviter le gaspillage et de limiter la production de déchet mais également de favoriser l'entraide étudiante.

Économie d'eau et d'énergie et production d'énergie renouvelable

Depuis une quinzaine d'années, le Crous a entrepris une réhabilitation complète des bâtiments des cités universitaires intégrant un volet maîtrise de l'énergie et des consommations d'eau (notamment isolation des planchers, toitures, façades, installation de système de production d'énergie renouvelables, d'appareils hydro-économes et d'éclairage à faible consommation). La fin des réhabilitations est prévue dès 2020 mais des travaux d'amélioration ciblés se poursuivront au niveau de l'ensemble du parc. Par ailleurs, le Crous améliore depuis plusieurs années l'exploitation de ses installations afin de réduire les consommations d'énergie tout en préservant le confort des occupants. L'ensemble de ces actions a conduit à faire certifier le système de management de l'énergie de la cité universitaire de la Colomnière ISO 50001 en 2016.



NOTES



Vous avez un projet ? Sollicitez un financement auprès du Crous !



Retrouvez toutes les infos sur www.crous-montpellier.fr
> rubrique **Vie de campus**

+ **D'INFOS** : financement.projet@crous-montpellier.fr



